

Toute la lumière sur la solidarité intercommunale

Agir en toute transparence au service du territoire et de chaque commune membre

LA CASUD : LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE À L'ŒUVRE DEPUIS PLUS DE 33 ANS

Le territoire de la CASUD est riche d'une longue histoire intercommunale et d'une identité forte et bien ancrée (1987 : création du GIS, syndicat d'intercommunalité / 2008 : création de la CCSUD / 2010 : création CASUD). Depuis, l'entente entre les communes s'est renforcée avec une intégration de plus en plus performante et poussée entre les communes.

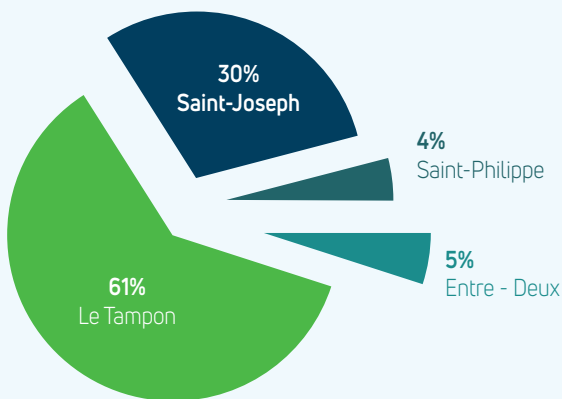
Une vision d'avenir pour le SUD

Le Programme Pluriannuel d'Investissement 2017-2022 : 86 projets sur les 4 communes adoptés à l'unanimité par les 4 maires, pour un montant total de 250 millions € brut soit 145 millions € d'investissements nets.

LA VÉRITÉ DES CHIFFRES

LE POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES COMMUNES : LE SOCLE DE L'ACTION INTERCOMMUNALE ET DU FINANCEMENT DES PROJETS

Le Tampon est la commune la plus peuplée avec plus de 60% de la population de la CASUD.

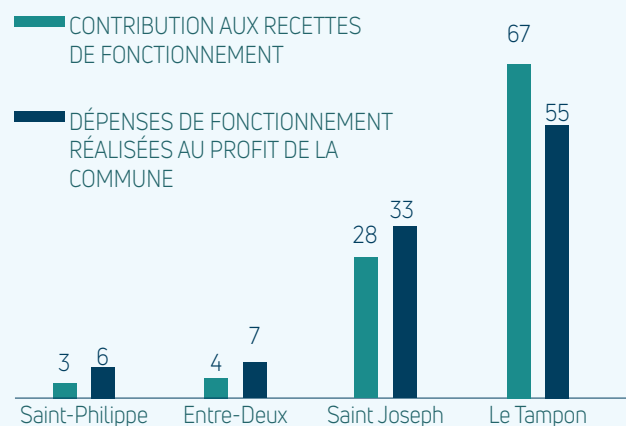


Le principe de la répartition est clair, objectif, incontestable, et il est fixé par la loi. Le critère du poids démographique des communes induit la contribution de la commune au sein de l'intercommunalité, dans la gouvernance, et le niveau d'investissement.

La solidarité intercommunale & l'équité territoriale sont l'ADN même de la CASUD. Elles permettent la mutualisation de moyens pour mettre en œuvre des projets structurants.

CONTRIBUTION NETTE ET BÉNÉFICE NET POUR CHAQUE COMMUNE MEMBRE AU SEIN DE LA CASUD

Sur 100 € dépensés, la répartition par commune est la suivante :



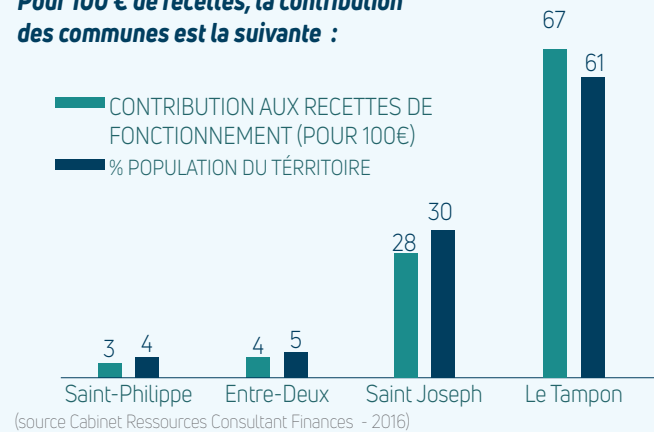
Il ressort que pour 67 € de contribution, la commune du Tampon a en retour 55 € de prestations. La Commune du Tampon est donc l'unique contributrice nette à la mutualisation au sein de la CASUD. Les communes de St Joseph, Entre-Deux et St Philippe en sont bénéficiaires nettes.

« Ce pacte de développement nous conduit à mobiliser des moyens d'investissements conséquents pour chacune des communes. Que ce soit à la CASUD, à la CIVIS, à la CIREST, au TCO ou à la CINOR, l'intercommunalité se fonde sur des principes forts : la solidarité, l'équilibre et l'équité. La confiance est aussi un principe intangible du partenariat local »

André THIEN AH KOON,
Président de la CASUD.

CONTRIBUTION DES COMMUNES AU SEIN DE LA CASUD

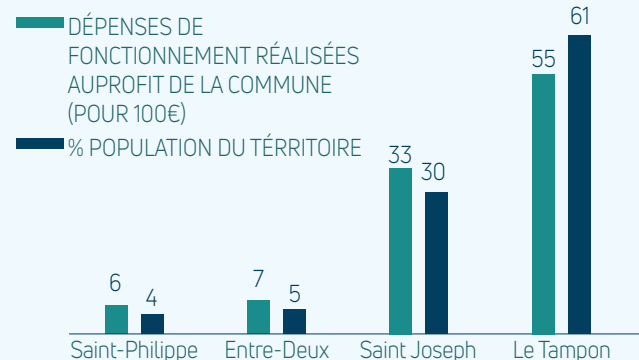
Pour 100 € de recettes, la contribution des communes est la suivante :



Seule la Commune du Tampon contribue davantage aux recettes de la CASUD par rapport au poids de sa population.

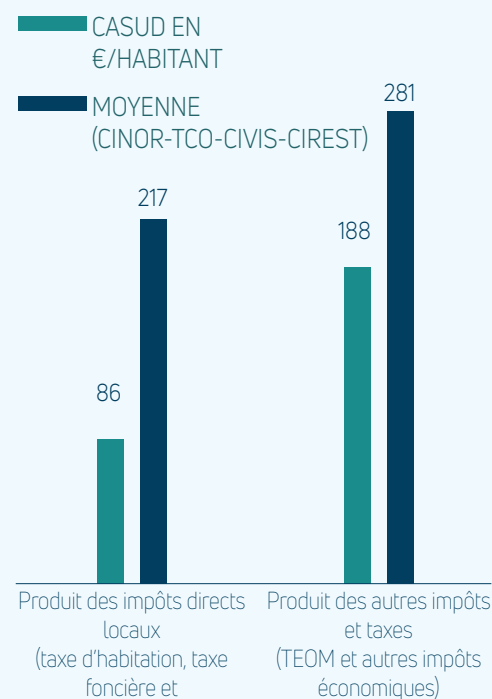
LES ENGAGEMENTS DE LA CASUD DANS LES COMMUNES MEMBRES

Sur 100 € dépensés, la répartition par commune est la suivante :



La Commune du Tampon est celle qui perçoit le moins d'engagements (dépenses de fonctionnement) de la part de la CASUD par rapport à sa population.

UNE FISCALITÉ PARMIS LES PLUS FAIBLES DE LA RÉUNION



Une fiscalité avantageuse pour les habitants de la CASUD pour un niveau de service équivalent. Pour l'exercice de compétences comparables et un niveau de service équivalent, le poids de la fiscalité par habitant à la CASUD est deux fois et demi inférieur à la moyenne des EPCI de la Réunion.

